

Intra CL

Public

1 groupe d'agents de la
Caf du Gard

Modalités pratiques

2 jours soit 14 heures de
formation
8 jours supplémentaires
sont prévus :
Calendrier - Lieux -
Modalités d'accès :
Planification sur le site
EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi
des programmations et
des planning sur
www.egoc.org

Catégorie

Formations
Chantiers locaux

Tarifs

Modalités d'animation

Formateur

ACCOLADES - CHEINE
Thierry

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

Formation / Action Accompagnement CTG : construire une vision partagée - CAF 30

MAJ : Mercredi 20 mai 2026

Contenu

ANNEXE 1 A LA CONVENTION N° 43/17 – EGOC / CAF DU GARD

PROGRAMME

Formation / Action « Accompagnement CTG »

Public : Agents et Cadres des Directions de l'Action Sociale et des Prestations – Conseillers Techniques, Travailleurs sociaux, Statisticiens, Gestionnaires de dossiers Allocataires. Effectif validé par une feuille de présence.

Durée – Phases - Dates : **10 jours dont 2 jours optionnels, de mai 2018 à mars 2019 réparties en 4 ou 5 modules de 2 jours**

2 jours => La première phase sera consacrée à construire une vision partagée de la CTG => 2 jours, les **29-30 mai 2018**

2 jours => La deuxième phase permettra de préparer le déploiement de la CTG : expérimentation interne et externe => **4-5 juillet 2018**

2 jours => La troisième phase permettra de mettre en œuvre le déploiement de la CTG auprès des élus et/ou techniciens territoriaux => **dates programmées ultérieurement**

2 jours => La quatrième phase sera consacrée à l'élaboration, la conduite et la signature de la CTG. Cette phase intégrera la construction d'un processus d'évaluation au fil de l'eau de la CTG. Elle sera construite autour des groupes projets. => **dates programmées ultérieurement**

2 jours => Cinquième phase optionnelle et à destination des managers. => **dates programmées ultérieurement**

La formation se déroulera de 9 h à 17h soit 7h de formation par jour

Lieu : **NIMES** – CAF du Gard, 321 Rue Maurice Schumann, 30922 Nîmes

Contexte de la demande de la Caf

Les CTG s'inscrivent dans les orientations prioritaires de la nouvelle C.O.G 2018 - 2023. Balisé par des critères de mise en œuvre par la CNAF, les CTG devront se déployer sur l'ensemble du territoire avec un taux de couverture à atteindre pour chaque CAF.

Afin d'éviter que la CTG ne soit une « coquille vide » soumises à la pression de la COG ou un nouveau dispositif parmi les autres, il semble fondamental d'accompagner les CAF demandeuses à travers un parcours dédié.

La CAF du GARD est confrontée aux redécoupages des territoires imposés par la Loi NOTRe. Ces redécoupages constituent une opportunité quant à la co-construction avec les partenaires territoriaux de projets sociaux pour ces nouveaux territoires et par-là même de Conventions Territoriales Globales.

C'est dans ce contexte que la CAF du GARD sollicite l'EGOC afin d'être accompagnée, au travers d'une formation action et via le prisme de territoires expérimentaux, au déploiement de la CTG sur ces nouveaux territoires.

Objectifs – Enjeux de l'accompagnement

L'accompagnement proposé par Accolades permettra de répondre aux enjeux suivants :

ü Donner un sens nouveau et une plus-value sociale à la CTG dans le paysage de l'offre de service CAF du Gard

- Positionner la CAF 30 comme un acteur à part entière des projets de territoires,
- Développer une offre de service cohérente, transversale et pluridisciplinaire qui réponde pleinement aux besoins des allocataires dans un contexte territorial en transformation et par là-même aux Collectivités.
- Appréhender la CTG comme une opportunité pour l'expression des compétences internes et des coopérations externes au service du développement des territoires.

ü Travailler sur une culture commune des représentations, faire évoluer les compétences, donner un nouveau souffle et de l'envie à la coopération inter-service.

- Construire de la transversalité interservices au sein de la CAF30,
- Développer des coopérations de projet et de compétences entre agents,
- Renforcer l'encadrement comme support au déploiement des projets.

ü Gagner en efficacité et en cohérence pour faire avancer une nouvelle organisation territoriale concertée. Agir sur du co-développement.

- Contribuer à la construction d'équipes pluridisciplinaires et mixtes (collectivités territoriales /CAF) au service d'un projet de territoire,
- Construire une culture innovante et participative du développement des territoires

Contenu – Démarche d'intervention

La mission se déroulera en 5 phases dont une est optionnelle :

La première phase sera consacrée à construire une vision partagée de la CTG

2 jours, les 29-30 mai 2018

Journée 1

- **Objectifs :**
- Construire un regard croisé sur les enjeux de la CTG : état des lieux et analyse,
- Définir les critères socles d'une CTG,
- Mesurer l'impact interne à la CAF du déploiement de la CTG, partager les grands défis à relever,
- Questionner une organisation interne innovante ...

Journée 2

- **Objectifs :**
- Construire les grandes étapes nécessaires au déploiement de la CTG sur les territoires,
- Identifier les priorités de la caisse (les éléments constitutifs d'un projet de Caisse) sur son déploiement en lien avec les nouvelles évolutions territoriales (Loi NOTRe),
- Co-construction du projet de Caisse... quelles thématiques prioritaires

de la branche famille pour quels territoires ?...

- Définir les critères permettant de prioriser les territoires CTG,
- Co-construire une organisation interne à la CAF adaptée à un déploiement cohérent de la CTG,
- Se projeter dans une organisation interne de type « équipe projet ».

Intervenant

Thierry CHEINE, animateur/formateur, Accolades

Méthodes pédagogiques

- Pédagogie participative et interactive
- Formation-action avec co-construction

Modalités d'évaluation et sanction de la formation

A l'issue de cette formation, un **bilan** est réalisé sous la responsabilité du formateur. Lors de ce bilan, la présence d'un cadre référent est souhaitée.

A l'issue de cette action, une **procédure d'évaluation** permettant d'apprécier la qualité de la prestation (et des intervenants) et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux assignés sera mise en œuvre. Ces fiches seront renseignées par les participants sous la responsabilité du prestataire et transmises par ses soins à l'EGOC.

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une **attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,**



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre
pour le perfectionnement des personnels
des caisses d'Allocations familiales

vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43
